

Afdas.

Bilan de compétences professionnel Spectacle Vivant

*Un outil dédié à l'accompagnement des salariés et des
intermittents du spectacle vivant*

**Centre de
bilan agréé
depuis
2005**

**Un partenariat
avec des
spécialistes de la
création
d'entreprise et des
projets culturels**

**Des conseillers bilan
Psychologues du
travail**

expérimentés et
disposant d'une bonne
connaissance du
bassin de l'emploi et
de l'entreprise

**1 antenne dans le
Tarn et Garonne :**

↳ **Montauban :**
1A rue Jean Doumerc

**3 antennes en Haute-
Garonne :**

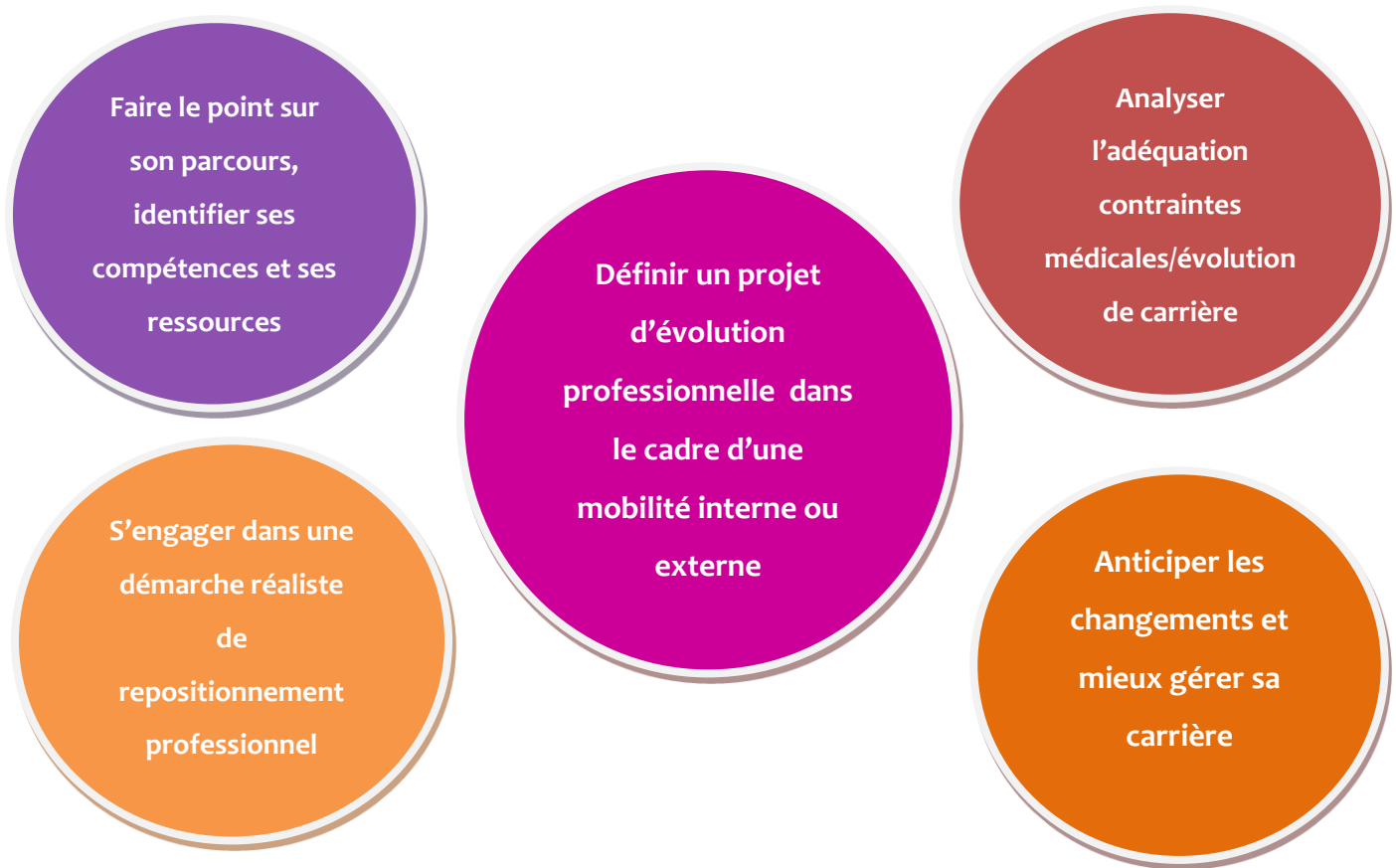
↳ **Toulouse :**
15 Chemin de la Fronde et
108 Route d'Espagne

↳ **Colomiers :**
18 allée du Val d'Aran

↳ **Muret**
8 rue des Anciens Silos

**Des outils
Certifiés et
réactualisés**

Objectifs du bilan de compétences professionnel



Organisation du bilan de compétences professionnel

Durée : **24 heures** réparties sur 3 à 9 mois

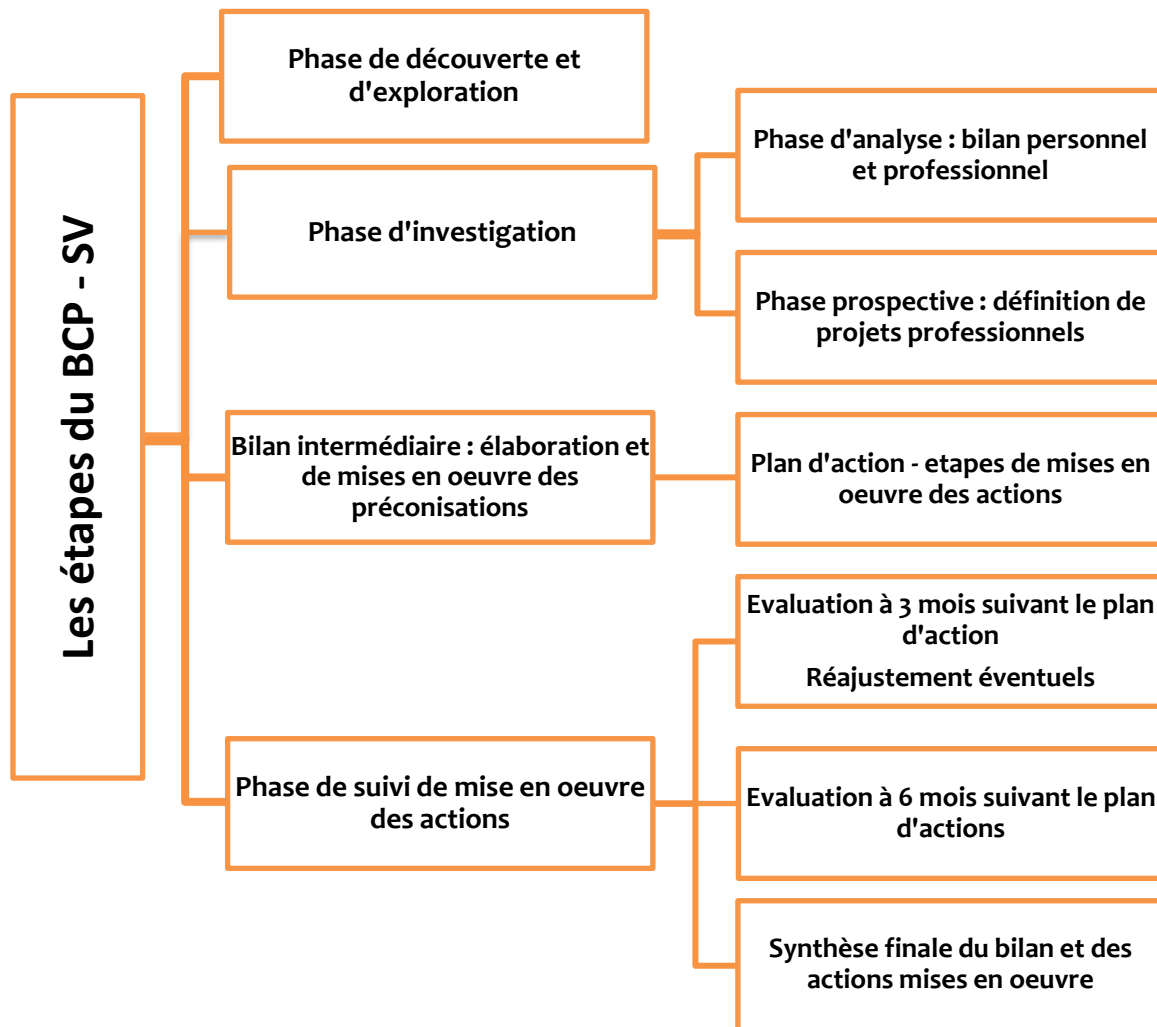
- **20 heures** d'entretiens individuels avec un conseiller bilan agréé sur les 3 mois premiers mois d'accompagnement
- **4 heures** d'entretien réparties sur les 6 mois suivant la phase de bilan

Nos engagements qualité

Nos interventions sont fondées sur l'éthique, le professionnalisme et l'adaptation permanente aux besoins des personnes et des entreprises.

- Des conseillers qualifiés et expérimentés
- Un travail en équipe pluridisciplinaire afin d'assurer un **regard croisé (conseillers psychologues du travail et consultants spécialistes du domaine culturel)**
- Souplesse d'intervention : entretiens planifiés à l'avance selon vos disponibilités
- Une synthèse lors de l'entretien intermédiaire et une synthèse finale.
- Des locaux adaptés (bureaux individuels, salles de réunions, cafétéria, parking)

Les étapes du bilan de compétences professionnel



Méthodes et outils utilisés

- Entretiens individuels
- Tests : IRMR, NV5, NV7, Néo-Pi R, QVP (Editions du Centre de Psychologie Appliquée)
- Utilisation des logiciels spécialisés Pass'Avenir et Transférance (Editions JAE) : Analyse des métiers et des compétences transférables
- Un livret personnel permettant de réunir les différents supports de travail
- Confrontation du projet à la réalité du marché : Rencontres et entretiens conseils menés auprès de professionnels
- Libre accès à notre Centre de Ressources et à Internet

Les financements

Cette prestation est entièrement financée par l'Etat (ministères en charge de l'emploi et de la culture), la CPNEF-SV, l'Afdas et Audiens, dans le cadre de l'accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences du spectacle vivant.

Pour l'examen et la gestion du dossier, chaque candidat(e) souhaitant bénéficier d'un BCP-SV devra remettre à l'Afdas une demande de prise en charge.

Après instruction et validation de ce dossier de prise en charge un accord vous sera signifié et une convention sera adressée à l'organisme pour confirmer l'engagement de financement de l'Afdas.

Afdas.



cpnef:sv
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT



Publics visés

Le BCP-SV s'adresse à toutes les catégories de salariés du spectacle vivant, de **salariés du spectacle vivant, permanents en CDI/CDD et intermittents relevant du CDDU, et concerne tous les profils métiers :**

- ☞ **Artistiques :** art dramatique, danse, musique, cirque, arts de la rue,...
- ☞ **Techniques :** régie, machinerie, structure, son, éclairage, décors, costumes, coiffure, maquillage...
- ☞ **Administratifs :** administration, production, diffusion, relations publiques, accueil...

Cette démarche est ouverte aux salariés ayant une ancienneté professionnelle, d'au moins **5 ans pour les CDI et 2 ans pour les CDD ou CDDU**, dans le spectacle vivant confrontés à :

- ☞ une baisse d'activités significative;
- ☞ un risque de déqualification, notamment du fait de nouvelles technologies, tel le numérique ;
- ☞ une phase majeure d'évolution ou de reconversion professionnelle.

De même, **les salariés n'ayant pas obtenu de certifications reconnues (enregistrées dans le RNCP) ou n'ayant pas bénéficié d'actions de formation continue dans les 3 dernières années** constituent une cible prioritaire du BCP-SV.



NOUS CONTACTER

Union Cépière Robert Monnier

**Accompagnement des évolutions
professionnelles**

28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse

Tel : 05.34.63.04.03

Fax : 05.34.63.04.04

union cépière Robert Monnier
pour agir ensemble

Contact :

Elodie GARCIA :

Chargée de développement commercial

Mail : e.garcia@ucrm.fr

Sophie MAUGER

Coordonnatrice

Mail : s.mauger@ucrm.fr